

Suite à la notification par courriel de la mise à disposition de votre facture sur votre espace dédié, il vous appartiendra de vous connecter sur le portail parents pour la visualiser et/ou l'imprimer selon la procédure suivante :

1. Accès au site: <https://lfvh.aciaservices.net/connexion>

1- Saisir votre adresse mail et votre mot de passe pour accéder à votre compte (celui utilisé lors de réinscription ou de l'inscription pour les nouvelles familles)

Si vous avez oublié votre mot de passe, suivre la procédure de réinitialisation

2. Accès à vos factures:

2- Cliquer sur « Factures » pour accéder :
- aux factures,
- aux éventuelles relances

3. Visualisation et/ou impression de la facture:

Facture	Payeur	Date	Montant	Reste à payer	
1920-25541-AFE	Aliya	13-05-2020	-226,00 €	Payée	
1920-25397	Aliya	30-03-2020	1 128,00 €	Payée	
<input checked="" type="checkbox"/> 1920-25398	Aliya	30-03-2020	1 422,00 €	55,00 €	
1920-24361	Aliya	04-02-2020	290,00 €	Payée	
1920-24362	Aliya TAUBAEVA	04-02-2020	SAUYTBK Togzhan	265,00 €	Payée
1920-24237	Aliya TAUBAEVA	06-01-2020	SAUYTBK Togzhan	1 648,00 €	Payée
1920-23810	Aliya TAUBAEVA	06-01-2020	SAUYTBK Sagizhan	1 128,00 €	Payée

Montant total du règlement 55,00 €
Payer via Payline

3- Cliquer sur l'icône de l'imprimante de la facture que vous voulez éditer

Lorsque les frais de scolarité sont pris en charge par l'employeur, les familles doivent s'assurer de la transmission des factures à ce dernier ainsi que du paiement effectif.

À la suite de l'étape 3 et selon la modalité de paiement choisie, vous devrez :

a - Prélèvement automatique mensuel :

Pour les familles ayant déjà complété le formulaire «Autorisation de recouvrement automatique SEPA » valable pour toute la scolarité de l'enfant et jusqu'à révocation écrite à l'initiative des représentants légaux ou de celle du lycée, les frais de scolarité, et les droits d'examen le cas échéant, seront prélevés mensuellement selon l'échéancier indiqué sur la facture.

Pour celles qui n'auraient pas encore fait parvenir ce formulaire au Service Administratif et Financier, il convient de le télécharger (<https://www.lfvh.net/wp-content/uploads/2020/09/AUTORISATION-SEPA.pdf>), le remplir, le signer et le renvoyer.

b - Virement bancaire

Dès réception de la notification par courriel, le virement trimestriel devra être effectué sur le compte indiqué sur la facture (en précisant systématiquement le numéro de facture).

c - Paiement en ligne

Dès réception de la notification par courriel,

4. Sélectionner la facture à payer pour chaque enfant:

Facture	Echec	Date	Montant	Reste à payer
1920-25541-AFE		13-05-2020	-226,00 €	Payée
1920-25397		30-03-2020	1 128,00 €	55,00 €
<input checked="" type="checkbox"/> 1920-25398		30-03-2020	1 422,00 €	55,00 €
1920-24361		04-02-2020	298,00 €	Payée
1920-24362		04-02-2020	265,00 €	Payée
1920-24237		06-01-2020	1 648,00 €	Payée
1920-23810		06-01-2020	1 128,00 €	Payée

Montant total du règlement : 55,00 €

[Payer via Payline](#)

Relance	Payeurs	Date	Montant
326	Allya TAUBAEVA	12-06-2020	281,00 €
285		20-05-2020	298,00 €

4- Cocher la facture puis cliquer « payer via Payline » pour accéder au paiement en ligne

5. Renseigner vos données de paiement:



5- Saisir les coordonnées de votre carte bancaire puis cliquer « Payer par carte »

Règlement financier : <https://www.lfvh.net/inscription/frais-de-scolarite/>